



**SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2026
À 18 h 00**

Délibération 2026 / 18
(18^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
12 février 2026

Date de publication :
20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 février à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Michel SYLVESTRE, Maria de Fatima RUAUD, Christian DELEUZE, Martine MICHAUX, Roland PUECH, Vincent ROUQUIE, Françoise GARRIGUES, Daniel GARBE, Solange MAIGNE, Frédéric LAVERGNE, Yvette BORIS, Pierrick MAZEYRAC, Philippe BRAMOND, Marie-José ELIAS, Francis CHAVET-JABOT, Sylvie ALIBERT, Michel GROUGEARD, Lydia BALLARIN, Alain VERTES, Jean-Claude SERMET.

Absents représentés : Hélène BACH (donne pouvoir à Christian DELEUZE), Michelle POIRRIER (donne pouvoir à Françoise GARRIGUES), Alain PELIGRY (donne pouvoir à Martine MICHAUX), Yoan CASTAGNE (donne pouvoir à Frédéric LAVERGNE).

Absent excusé :

Absents : Stéphane COQUEAU, Pascale THEPAULT, Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE, Alain PELIGRY.

Secrétaire de Séance : Maria de Fatima RUAUD.

Objet : Travaux d'éclairage public – Parking amont gymnase – Opération n° 42647EP.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de l'éclairage public du parking du gymnase, rendu nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers et de répondre aux enjeux de visibilité.

Il rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence « Eclairage Public » à la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL – TE46) effectif depuis le 5 avril 2024, chaque renouvellement d'armoire de commande devra systématiquement faire l'objet d'une délibération présentée en Conseil municipal. La présente délibération concerne l'affaire n° 42647EP « Eclairage parking avant gymnase - 4 PL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet (plan ci-après) présenté et réalisé sous maîtrise d'ouvrage de FDEL-TE46 ;
- **souhaite** que ces travaux soient programmés au titre de l'année 2026 ;
- **s'engage** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par FDEL-TE46 d'un montant de 8 500 €, participation nette de TVA ;
- **précise** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal de la commune (il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives) ;
- **autorise** FDEL-TE46 à lancer les études définitives (ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux) ;
- **autorise** FDEL-TE46 à collecter le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) généré par l'opération.

AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_18-DE
Reçu le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026

Plan de situation :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD

Le Maire,

Michel SYLVESTRE